

Les communes de la Côte-d'Or s'engagent pour le sport

Après l'AMF et l'Association des Maires de la Côte-d'Or, et à leur appel, ce sont près de 80 communes du département qui ont délibéré pour soutenir la candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2024. Au-delà de ce soutien, une convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS 21) a été conclue, notamment pour que le sport et l'olympisme occupent une bonne place dans un maximum de communes durant toute cette année scolaire.

C'est ainsi que les conseils municipaux et communautaires sont invités à mobiliser les plus jeunes, à travers les nouvelles activités périscolaires (NAP) ou les conseils municipaux d'enfants ou juniors (CME/CMJ), afin de développer les activités sportives et d'encourager la réflexion et les échanges sur les valeurs portées par l'olympisme.

Plus les initiatives en ce sens seront nombreuses, diversifiées et innovantes, plus cet élan sera valorisé à l'approche de la décision du Comité International Olympique sur le choix de la ville organisatrice (en septembre 2017).

D'autres actions pourront être mises en place, en commun, par le CDOS 21 et l'AMF 21. D'ores et déjà, l'association des maires a intégré un volet « sport, jeunesse et citoyenneté » dans ses Prix de l'Initiative Communale (PIC).

Profitant du projet Paris 2024, l'AMF 21 souhaite faire du sport une priorité de développement territorial et de cohésion sociale, en ces temps difficiles. Les communes de la Côte-d'Or sont appelées à se mobiliser pour la jeunesse et l'aventure olympique, qui concerne toute la France. L'initiative jugée la plus méritoire pourra être mise en valeur et recevoir un prix.